BLG



Don J. Alberga Associé

T 514.954.2566 F 514.954.1905 Montréal DAlberga@blg.com <u>Travail et emploi</u> <u>SST et indemnisation des accidentés du</u> <u>travail</u>

Don se spécialise en droit du travail et de l'emploi. Il possède une expertise largement reconnue dans la représentation des intérêts des employeurs en matière de santé et sécurité au travail, de même que dans les questions liées à l'indemnisation des victimes d'accidents du travail.

Il possède plus de vingt ans d'expérience à titre de conseiller juridique et d'avocat plaideur auprès d'employeurs des secteurs manufacturier, alimentaire, de la construction, pharmaceutique et du commerce de détail, au Québec comme au Canada. Il représente également des organisations multinationales ainsi que des employeurs sous réglementation fédérale ou provinciale.

Son travail comprend :

- donner des conseils stratégiques; notamment à titre de conseiller principal auprès de diverses mutuelles de prévention au Québec;
- le financement et la prévention-inspection;
- les plaintes de harcèlement psychologique;
- les contrats de travail;
- les griefs et l'arbitrage.

Don est régulièrement appelé à comparaître devant les tribunaux. Il a mené plus de 1 000 dossiers vers un jugement devant le Tribunal administratif du travail (TAT), dans des audiences des poursuites pénales de la CNESST devant la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, ou dans le cadre de divers litiges devant les tribunaux d'arbitrage du travail, le Tribunal des droits de la personne du Québec et les tribunaux civils.



Il parle couramment le français, l'anglais et l'italien.

Présentations & Publications

- Auteur, « Virus Ebola : que faire lorsqu'un e employé e s'apprête à voyager en Ouganda ou un autre pays touché? », article de BLG, octobre 2022
- Auteur, « COVID-19 en milieu de travail : les conséquences pour l'employeur qui n'assure pas un environnement sécuritaire à ses travailleurs », article de BLG, juin 2020
- Auteur, « Commerces « prioritaires » : que faire quand des travailleurs exercent leur droit de refus en raison de la COVID-19? », article de BLG, mars 2020
- Auteur, « Delgadillo c. Blinds to go, 2017 QCCA 818 : La notion de « cadre supérieur » revisitée par la Cour d'appel », article de BLG, septembre 2017

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Association du Barreau canadien
- Association canadienne des avocats d'employeurs (ACAE)
- Chargé de cours, École du Barreau du Québec

Activités communautaires

• Fondation de l'Hôpital Santa Cabrini

Prix et marques de reconnaissance

- Reconnu dans le numéro 2026 (depuis 2022) de la publication *Best Lawyers in Canada*[®] (Droit du travail et de l'emploi) et depuis 2019 (Indemnisation des accidentés du travail).
- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2013) de la publication *Canadian Legal Lexpert*[®] *Directory* (Santé et sécurité au travail, Indemnisation des accidentés du travail).

Admission au Barreau et formation

- Québec, 2001
- LL. B., Université d'Ottawa, 2000
- B.A., Université de Montréal, 1997

BLG

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.